

GAZIFÈRE INC
SUIVI DÉTAILLÉ SUR L'ENSEMBLE DES COÛTS LIÉS À LA RÉGLEMENTATION
FERMETURE DES LIVRES
ANNÉE DE RÉFÉRENCE: 2013

No de
ligne

1	Les sommes accumulées dans le compte de charges réglementaires - compte d'écart 2013 au montant	
2	de 53 215\$, tel que présenté à la pièce GI-2, document 1.4, page 1 de 1, ligne 11, colonne 12, se détaillent	
3	comme suit :	
4		
5	Charges réelles liées directement aux audiences et aux dossiers réglementaires durant l'année 2013 (\$) :	
6		
7	Phase 1	59,160
8	Phase 2	19,652
9	Phase 3	143,784
10	Autres	<u>45,619</u>
11		
12	Total	268,215
13	Moins : montant autorisé à titre de charges réglementaires 2013 selon la décision D-2012-163	
14	et récupéré dans les tarifs tel que retrouvé à la ligne 38 ci-dessous. (215,000)	
15		
16	Charges réglementaires - compte d'écart 2013	<u><u>53,215</u></u>
17		
18	Les sommes réelles accumulées durant l'année 2013, totalisant 268 215\$, correspondent plus spécifiquement	
19	aux charges du procureur de Gazifère associées aux différents dossiers réglementaires, aux frais des intervenants	
20	ainsi qu'aux frais de sténographe et d'interprètes pour toutes les phases du dossier R-3840-2013 ainsi que les	
21	autres dossiers réglementaires traités durant l'année.	
22		
23		
24	Charges d'exploitation associées au service des affaires réglementaires	
25		
26	Le montant de 400 500\$ retrouvé à la pièce GI-2 doc 1.3, sous la rubrique "Affaires réglementaires", représente	
27	les charges d'exploitation associées au service des affaires réglementaires et des budgets autres que les charges	
28	liées directement aux audiences et aux dossiers réglementaires telles que retrouvées ci-dessus. Ce montant	
29	comprend entre autres, les salaires, la formation et les honoraires professionnels encourus en 2013 pour ce service.	
30		
31		
32	Comptes différés charges réglementaires, PGÉE et autres	
33		
34	Le montant de 952 400\$ retrouvé à la pièce GI-2, document 1.3, sous le titre "Comptes différés charges	
35	réglementaires, PGÉE et autres" correspond aux exclusions approuvées par la Régie dans sa décision	
36	D-2012-163 dans le cadre du dossier tarifaire 2013 et se détaille comme suit :	
37		
38	Charges réglementaires 2013	215,000
39	Charges réglementaires - compte d'écart 2011	127,800
40	PGÉE 2013	338,400
41	PGÉE - compte d'écart 2011	-141,000
42	Quote-part versée à l'AEÉ 2013	121,500
43	Quote-part versée à l'AEÉ - compte d'écart 2011	96,700
44	Charges réglementaires - compte d'écart 2010	<u>194,000</u>
45		
46	Total	<u><u>952,400</u></u>
47		
48	Conclusion	
49		
50	Les montants totaux déboursés en 2013 liés à la réglementation et aux budgets se chiffrent à 668 715\$, soit 268 215\$ plus	
51	400 500\$, présentés respectivement aux lignes 12 et 26 ci-dessus.	
52	Les charges d'exploitation présentées à l'état des résultats en 2013 relativement à la réglementation et aux budgets totalisent	
53	937 300\$ soit, 215 000\$, 400 500\$, 127 800\$ et 194 000\$ retrouvés respectivement aux lignes 14, 26, 39 et 44 ci-dessus.	
54	Résultant de la fermeture des livres 2013, le montant qui sera récupéré dans les tarifs en 2015 se chiffre à 53 215\$ présenté	
55	à la ligne 16 ci-dessus, qui représente l'écart 2013 du compte des charges réglementaires.	